



## Résumé du module 6

[épihc.org](http://epihc.org)

## PRINCIPE ÉTHIQUE 6 – RESPECT DES DROITS DU PATIENT

LE POURQUOI, LE COMMENT ET VOTRE DEVOIR	PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS, DEVOIRS ET OBLIGATIONS	VOS DEVOIRS ET OBLIGATIONS
 <b>SCÉNARIO</b> VICTIME DE VIOLENCE <p>La victime d'une fusillade placée sous mesures de protection conteste ces dernières pendant sa convalescence.</p>	 <p>1. Veillez à ce que les droits à la dignité, à la vie privée et à la confidentialité soient respectés et soutenus tout au long du processus de soins.          2. Ce respect doit s'étendre à l'obtention d'un consentement éclairé et au droit de refuser un traitement.          3. Lors de la réalisation d'une recherche clinique, informez chaque personne impliquée des risques et des avantages, ainsi que de son droit de refuser de participer sans risque de représailles.          4. Toute communication doit être menée de manière et dans un langage facilement compréhensibles, en particulier lorsqu'il s'agit de populations et de cultures diverses ayant des systèmes de valeurs et de croyances variés, où la communication peut s'avérer difficile.          5. Veillez à ce que le consentement soit obtenu d'une manière distincte des autres questions contractuelles, et formulé en langage clair, en prévoyant notamment la possibilité pour les personnes de retirer facilement leur consentement.          6. Assurez-vous que tous les événements indésirables et les plaintes des patients soient surveillés, examinés et signalés au conseil d'administration par la haute direction.          7. Mettez en œuvre et contrôlez les politiques et procédures formelles au sein de l'organisation afin de soutenir les meilleures pratiques conformément à la Charte des droits des patients de l'OMS.          8. Partagez les commentaires des patients de manière appropriée avec les parties prenantes.          9. Agissez avec honnêteté et responsabilité, interdisez les pratiques nuisibles aux patients et traiter avec urgence, transparence et sensibilité toute menace ou tout risque réel ou perçu pour les patients.</p>	 <b>NOTES À L'ATTENTION DES GESTIONNAIRES</b> <p>Le respect des bonnes pratiques est non négociable !</p> 
 <b>AFFAIRE JURIDIQUE</b> REFUS DE SOIN <p>Patient choisissant de ne pas poursuivre un traitement vital</p>	 <p>1. Mettez en œuvre et maintenez les processus juridiques et de gouvernance au niveau du conseil d'administration, avec un examen régulier.          2. Mettez en place des mécanismes de supervision des activités de recherche et informer les patients de leurs droits à cet égard.          3. Mettez en place des mécanismes de rétroaction pour soutenir les objectifs de santé plus larges de votre environnement en matière de droits des patients.          4. Harmonisez les politiques relatives aux droits des patients avec les chartes internationales afin de garantir l'adoption et la mise en œuvre des meilleures pratiques.          5. Surveillez les difficultés et les lacunes et ajoutez les problèmes complexes et nuancés au registre des risques.          6. Signalez les zones à risque important au Comité des risques du Conseil d'administration.          7. Adoptez des directives éthiques relatives à l'autonomie du patient et à la sécurité institutionnelle.</p>	 <b>NOTES À L'ATTENTION DES CADRES SUPÉRIEURS ET DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b> <p>Feindre l'ignorance n'est pas une défense valable !</p> 